

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit le **26 septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène,

Absents excusés : BESNARD Nicolas (pouvoir à Delphine Rigollé), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Marie Pierre Seulin), CHEVALIER Hubert (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel), COLLETTE Abel (pouvoir à Aurélien Communier), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Odette Le Toux), CHARTIER Georges (pouvoir à Dominique Daunay), AIGNEL-JAMET Tatiana (pouvoir à Marie-Hélène Le Parc).

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SEULIN

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 25 juillet qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

Mr Robin salue la présence de Mme Charlène HUBY, Animatrice Commerce et Artisanat à LCBC, en charge de la reprise des commerces et des nouvelles installations. Charlène HUBY expose l'avancement des différents projets en cours pour revitaliser le centre bourg de Merdrignac et en particulier de la Galerie marchande à ciel ouvert :

- Deux bancs connectés ont été installés, en collaboration avec les collégiens de Merdrignac qui ont choisi les emplacements et la couleur. Les services techniques réfléchissent à un aménagement autour de ces bancs pour des espaces de convivialité.
- La Wifi gratuite a été mise en route, une réflexion est en cours sur la durée de connexion et les limitations éventuelles.
- Un dispositif de cartes de Fidélité pour les commerçants leur a été proposé par l'entreprise « Myloope », les commerçants doivent se positionner et décider individuellement d'y adhérer ou non
- Des objets publicitaires sont en cours de fabrication pour pouvoir être offerts par les commerçants (parapluies, sac en toile de jute), avec le logo de la marque « à deux pas d'ici »
- Une boîte à livre sera installée Place du Centre, et réalisée par les enfants des Mains de demain.
- Un travail est en cours sur les devantures des commerçants et ceux des locaux vacants, en lien avec le CAUE (centre d'architecture d'urbanisme et d'environnement).
- Enfin, d'ici la fin de l'année, seront installés des totems en entrée de ville avec des panneaux magnétiques permettant de signaler des évènements.

Un groupe de travail pour la signalétique en ville est mis en place, composé de Noële Cluzeau, Valérie Faisnel, Odette Le Toux, Delphine Rigollé, Isabelle Goré-Chapel, Charlène Huby, Marie-Pierre SEULIN.

Mr Robin et le conseil municipal saluent le travail et la coordination de toutes ces démarches menées par Charlène Huby et la remercient pour cette présentation.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Convention de reversement du Foncier Bâti Industriel et de la Taxe d'Aménagement.

Mr Robin explique que LCBC réalise et finance l'ensemble des équipements publics sur le périmètre des Zones d'Activité communautaires, que la commune bénéficie de ces équipements et perçoit la taxe d'aménagement sur le périmètre de ces zones. Il est proposé de définir les conditions de reversement de la TA liée aux nouvelles installations / extensions des entreprises installées sur les zones d'activités communautaires. Sont concernées les demandes effectuées à partir du 1^{er} janvier 2018, 100% du produit de la TA afférent aux nouvelles implantations/ extensions sont reversées à LCBC qui établira chaque année, à partir des informations fournies par le service d'instruction des permis de construire, la liste des entreprises concernées et des produits des taxes d'aménagement. La présente convention est conclue pour une durée de 15 ans.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition et autorise le maire à signer tout acte s'y afférant.

GIP Pôle Culinaire

Mr Robin informe que l'analyse des offres du lot n° 5 a eu lieu le 24 septembre. Après étude des offres techniques et financières, le groupe JM a été retenu, avec une offre à 248 038.25€ avec l'option de récupérateur de chaleur. Ce dispositif permettra d'économiser en fluides et énergie de chauffe.

Mr Robin apporte des précisions sur le calendrier des mois à venir : la première réunion de démarrage de chantier aura lieu le lundi 8 octobre, les entreprises auront ensuite une période de préparation de chantier et de calage du calendrier. La cuisine relais sera installée mi-décembre et le chantier démarrera début janvier. La livraison est prévue pour la rentrée de septembre.

Un travail est mené pour étudier les modes de livraison sur les différents sites, différents scénarios sont analysés, dont celui avec un achat de véhicule.

La future gouvernance du GIP implique de désigner des référents pour siéger au conseil d'administration du GIP : sont désignés Mme Rigollé, Mme Le Toux, et Mr Daunay.

Avenant de transfert de marché SPS (sécurité protection santé) et CT (contrôle technique) : L'avenant a pour objet le transfert du marché SPS et CT du CCAS de Merdrignac à la commune de Merdrignac, Maître d'Ouvrage du Marché GIP Pôle Culinaire Hardouinçais Mené. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce transfert et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Commune Nouvelle

Mr Robin informe l'assemblée que le conseil municipal de St Launeuc s'est réuni le 4 septembre et a voté contre la création d'une commune nouvelle avec Merdrignac. Sur 11 conseillers, 9 étaient présents, 5 ont voté contre, 3 pour et une abstention. Mr Robin trouve surprenant que pour une telle décision l'assemblée ne soit pas au complet.

Eric Robin fait part de sa déception quant à cette décision, de son point de vue cela aurait été une belle complémentarité entre les 2 communes, mais il respecte la décision prise par le Conseil de St Launeuc. Il regrette néanmoins ne pas avoir été invité à la réunion publique qui a eu lieu cet été pour pouvoir argumenter sur les atouts de cette fusion, plus nombreux que les inconvénients.

Les élus de l'assemblée estiment que dans les années à venir les communes n'auront plus le choix ; les élus de l'assemblée pensent que des fusions seront imposées, contrairement à celle qu'ils ont souhaité mettre en place avec St Launeuc.

2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Village Etape

Mme Goré-Chapel donne un compte-rendu de l'assemblée générale du label qui s'est tenue à St Thegonnec, dans le Finistère. 14 villages étapes sur les 52 labellisés sont bretons. Une délégation Bretagne a été fondée au sein de la Fédération pour travailler ensemble sur les problématiques communes et se faire mieux entendre localement auprès des instances touristiques régionales.

Une réflexion est menée sur l'aménagement des aires de camping-car (revêtement des sols, points de tris et collectes de déchets, mobilier urbain, etc.). Une étude économique en cours montre que la labellisation a un impact sur le nombre de passage même pendant l'hiver. Le premier bilan des commerçants de Merdrignac, depuis la pose des panneaux, est très positif pour l'été 2018.

DICRIM : Document d'information communale sur les risques majeurs

Mme Goré-Chapel explique que ce document est une obligation pour la commune, il est consultable librement en mairie et permet de savoir comment réagir face à des phénomènes d'accidents graves ou météorologiques. A l'unanimité l'assemblée valide ce document.

Assainissement :

Mme Goré-Chapel informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des offres le lundi 24 septembre. L'analyse et l'attribution auront lieu le lundi 9 octobre. Les offres reçues sont les suivantes :

Estimatif HT	Entreprise	Offre HT	Offre TTC
lot 1 travaux 132 516.76€	Vidéo-injection insituform	97 896.50€	114 475.80€
	ATEC Réhabilitation	157 613.50€	189 136.20€
Lot n°2 Contrôle des travaux 7 990.30€	A3SN	4 787.20€	5 744.64€
	ACT Diagnostic	8 426€	10 111.20€
	Laboratoire Carrière Béton	9 046.50€	10 588.80€

Afin de ne pas perdre de temps sur le calendrier des travaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à signer l'offre la mieux-disante après retour de l'analyse. A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement des Ajoncs d'Or Mme Goré-Chapel informe que les travaux sont presque terminés, il reste le marquage au sol à faire pour délimiter les zones piétonnes des zones voiture.

Contentieux pour la Rue du Mené : Suite à la procédure lancée par le conseil départemental, le Tribunal Administratif a désigné par ordonnance un expert qui rendra son rapport d'ici le 19 mars 2019. Mr le Maire regrette de tels délais.

Devis du SDE : un luminaire sur la place derrière la salle des fêtes est à changer pour 850€HT dont 510€ à la charge de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

Salle des fêtes : proposition d'une nouvelle cloison entre les deux salles. Mme Goré-Chapel présente un devis de l'entreprise Alain Mahé, pour une cloison classée M3 anti feu. Sous réserve de l'accord des services de Prévention, le conseil valide ce devis.

Tarifification cimetière : en reprenant les plans et la numérisation des concessions, il a été constaté un différentiel de tarif. Le Conseil valide le principe d'un tarif unique pour les concessions simples, que leur surface soit de 2,88m² ou 3,36m². Pour les cavurnes, le Règlement Intérieur du cimetière impose d'établir des dimensions fixes qui seront de 60x60 cm. Les tarifs seront identiques à ceux du Columbarium soit : 10 ans : 165€, 15 ans : 220 €, 20 ans : 270€.

Presbytère : une rencontre a eu lieu avec des représentants du Diocèse qui souhaite maintenir la vie paroissiale très active de Merdrignac, tout en préservant la vie privée du nouveau curé et la dissociant au sein du presbytère de la vie paroissiale. Le Diocèse propose de conclure un bail emphytéotique, de rénover et améliorer à sa charge le bâtiment, d'en supporter les frais de fonctionnement et en contrepartie d'un loyer modéré. Le Conseil propose qu'une rencontre ait lieu avec le Diocèse afin d'affiner la proposition et pouvoir délibérer.

3. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE.

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Réaménagement du stade :

Mr Robin apporte des précisions sur l'avancée du dossier. Le dossier de consultation des entreprises a été publié, avec une remise des offres pour le 12 octobre. L'ouverture des offres aura lieu le 16 octobre. L'analyse et l'attribution des offres auront lieu en commission le 6 novembre. Les travaux vont débuter début janvier et la livraison sera effective pour la piste d'athlétisme et le terrain synthétique en septembre. Les aires engazonnées ne seraient utilisables qu'en janvier 2020. Suite aux demandes du club d'athlétisme, un sautoir sera aux normes Régionales et un autre aux normes départementales, quant à l'aire de lancer elle ne pourra pas être étendue davantage.

Mr Robin précise qu'il s'agit d'un chantier d'envergure, et que pendant toute la durée des travaux le site sera entièrement fermé et interdit au public. L'entrée du chantier pour les entreprises sera créée par la rue de Penthievre, à côté du Château d'eau. Une grande attention sera portée sur la préservation des arbres de l'allée.

Les solutions de replis pour les clubs ont été étudiées en réunion avec les dirigeants, une grande partie sera transférée sur le plateau sportif de Per Jakez Helias. Illifaut, Trémoré et St Jacut mettent leurs terrains de foot à disposition pour les entraînements et les matchs. Une convention a été signée entre les deux collectivités et le club pour l'usage, l'entretien et les responsabilités de chacun.

Forum des associations

Mme Rigollé donne un compte-rendu de l'événement. 33 associations étaient présentes, elles étaient toutes satisfaites de la fréquentation et des inscriptions souscrites à cette occasion. En revanche il est dommage que les horaires du Forum communiqués par voie de presse aient été erronés.

Dispositif argent de poche :

Mme Rigollé dresse un bilan du dispositif : 14 jeunes ont bénéficié du dispositif. Les élus sont en attente du retour des questionnaires envoyés aux jeunes pour avoir leur avis et observations. Le coût du dispositif est de 1 890€. Il sera reconduit l'année prochaine.

Demande de subvention exceptionnelle : l'AS22 demande une subvention suite au déplacement d'un athlète à la finale du championnat de France Espoirs. Le Conseil accorde une subvention de 100€. Les élus félicitent Victorien Boucher, l'athlète, et son club.

4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE, COMMUNICATION ET PETITE ENFANCE

Rapporteur Delphine Rigollé, adjointe

Compte-rendu de la journée de visite des établissements scolaires le 21 septembre

Mme Rigollé dresse un compte-rendu de la journée de visites des établissements et du restaurant scolaires. La totalité des établissements a vu ses effectifs augmenter en septembre. Au total ce sont 1295 élèves sur la commune (181 au groupe scolaire Le Petit Prince, 262 à Per Jakez Helias, 138 à St Nicolas, 134 à l'école Ste Anne, et 580 au lycée CFA).

Les sections sport sont un réel succès, ce qui conforte les élus dans leur choix d'investir sur le Stade pour offrir aux scolaires de Merdrignac de bonnes conditions d'entraînement.

Conventions de mises à disposition avec l'AFR :

Pour le service de garderie matin et soir, et pour l'accueil extra-scolaire le mercredi, une convention a été signée avec l'AFR pour la mise à disposition des locaux du groupe scolaire Le petit prince, et de membres du personnel communal dont le temps de travail sera refacturé.

Petite enfance :

Mr Eric Robin informe l'assemblée de projets en cours sur le territoire concernant l'accueil de la petite enfance. Aujourd'hui, sur Merdrignac, le constat est que l'offre proposée par la halte-garderie sur 2.5 jours n'est plus suffisant. Deux pistes de réflexions sont envisagées : la création de deux micro-crèches l'une à Merdrignac et l'autre à Trémorrel, ou bien la création d'une crèche multi accueil à Merdrignac. Des porteurs de projets privés ont aussi présenté des propositions à la communauté de communes, dans le cadre des compétences communautaires. Les élus communaux et intercommunaux attendent que les coûts et définitions de projets aboutissent, en lien également avec le schéma territorial de service aux familles élaboré par la CAF, et en tenant compte du contexte local avec les compétences et prestations proposées par l'AFR et les assistantes maternelles.

5. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry, Adjoint

Frelons asiatiques

Un dispositif de subvention a été voté en conseil communautaire par LCBC pour aider les administrés qui participent à détruire ces nids.

LCBC participera financièrement avec ses communes membres – respectivement à hauteur de 50% du montant de l'intervention de destruction dans la limite de 150€ par opération – sur la période d'avril à octobre.

Il est proposé que les communes avancent les fonds pour les administrés et se fassent rembourser de la part communautaire sur la base d'un état annuel dressé en fin de campagne de destruction.

La commune de Merdrignac participait déjà à hauteur de 50% du prix d'une destruction, subvention plafonnée à 60€ (délibération du 12 décembre 2017).

Le système de financement de la campagne de destruction est approuvé par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Installation classée

L'avis du Conseil Municipal est demandé pour une Installation classée (550 veaux de boucherie à Plemet). Sous réserve de l'avis de la Commune siège de l'installation, le conseil municipal donne un avis favorable à cette installation.

Pont bascule :

Mr Hesry informe que le pont bascule à Triskalia est en fonctionnement. La borne a été installée, elle fonctionne avec un badge à demander à Point Vert. Il ne s'agit plus d'une carte prépayée. Un ticket est délivré à chaque passage. La facturation est établie suite au relevé effectué par le Policier Municipal.

6. FINANCES ET PERSONNEL

PERSONNEL

Catégorie d'emploi d'un agent communal

Un agent titulaire en catégorie B dans son poste précédent a postulé sur notre offre d'emploi avec la perspective d'intégrer une collectivité, de changer de projet professionnel. Il a été nommé en détachement sur ce poste, ce qui a pour conséquences une différence de charges patronales sur les cotisations retraites. Mettre fin au détachement et l'intégrer dans la fonction publique a donc une conséquence financière favorable pour la collectivité. Toutefois, la titularisation sur un poste de catégorie C en fonction publique territoriale lui fait perdre le bénéfice d'un concours/examen de catégorie B passé les années précédentes en police nationale, et a des conséquences sur sa carrière. Il est donc proposé, sur avis de la commission du personnel, de créer le poste correspondant en catégorie B, et de le nommer sur ce poste à la date du 1^{er} novembre 2018. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette modification et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Régime indemnitaire et statut de l'agent en congé maladie

Mr Le Gall explique qu'en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois sur les 12 derniers mois, la législation du Code de la Fonction Publique Territoriale établit que la collectivité ne verse plus que 50% du traitement brut au-delà du 90^{ème} jour d'arrêt. C'est ce qu'on appelle « passer à demi-traitement ». Le régime indemnitaire s'arrête au 90^{ème} jour également. Toutefois, une spécificité locale avait été votée à Merdrignac, impliquant une suspension du régime indemnitaire dès le 45^{ème} jour d'arrêt maladie. Or aucun régime privé d'assurance ne prend en compte ces dispositions locales et ne couvre avant le 90^{ème} jour légal de passage à demi traitement. L'agent voit donc son salaire fortement diminué sur 45 jours avant de pouvoir solliciter son assurance privée, s'il en a souscrit une. Après étude de ce dossier, la commission du personnel propose donc de mettre en adéquation le régime indemnitaire et le traitement indiciaire, conformément au Code Général de La Fonction Publique Territoriale, et ce au 1^{er} janvier 2019. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette modification et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Information : Recrutement d'un temps partiel en CDD au service entretien

Mr Le Gall informe que pour pallier aux contraintes de planning et aux besoins des bâtiments, un temps partiel a été recruté en CDD au service entretien jusqu'au 31 décembre 2018.

FINANCES

Décision Modificative n°2 au budget principal

Mr Le Gall explique que cette décision modificative est motivée par une dépense supplémentaire dans la mise en accessibilité du gymnase (seuils des nouvelles menuiseries), les télécommandes et systèmes d'ouverture du portail des services techniques, ainsi que la prévision de pose d'une cloison séparative à la salle des fêtes. Les crédits sont pris sur les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes, de voirie de la rue de Brocéliande et en dépenses imprévues. A l'unanimité cette décision modificative n°2 au budget principale est votée par le conseil municipal.

Mesure d'effacement de dette

Suite à une décision de la commission départementale de désendettement, il est demandé à la commune de Merdrignac de procéder à un effacement de dettes pour la somme de 75€. L'assemblée prend acte et approuve l'effacement de dette.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Union des commerçants :

Mr Robin présente deux demandes faites par l'union des commerçants. La première concerne l'achat de chèques cadeaux à destination du personnel. La commune est sollicitée comme tout employeur local. Après en avoir discuté, l'assemblée refuse que la collectivité achète des chèques cadeaux, étant donné que ses ressources sont issues de fonds publics.

Mr Robin fait également part de la demande de l'union des commerçants de mettre en place l'éclairage de Noël dès la quinzaine commerciale qui débute le 30 novembre. Cela avancerait de quinze jours la mise en éclairage des illuminations. Dans un contexte de contrôle des dépenses de fonctionnement et de rationalisation des charges, et alors que la commune a globalement réduit l'amplitude horaire d'éclairage public, cela semble peut cohérent. Les élus entendent toutefois le souhait de voir illuminer les rues. Il est proposé, après délibération, que les deux weekends soient éclairés (30 novembre, 1^{er} et 2 décembre) et 7 au 9 décembre), si cela est techniquement possible ; dans le cas contraire l'éclairage serait mis pour les cinq semaines. L'éclairage constant sera mis en route le weekend du 15 décembre.

Panneaux – banderoles d’affichage et publicités

De trop nombreuses associations Merdrignaciennes ou non, voire communes extérieures, ont pris l’habitude d’installer des banderoles ou pancartes de publicité pour divers événement. Ce type de publicité est réglementé et doit recueillir l’accord de la collectivité. La municipalité se donne le droit de retirer les banderoles et autres affichages s’il n’y a pas eu de demande d’affichage au préalable.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l’ASEC et tous les animateurs pour l’excellent travail réalisé. La croissance des effectifs est remarquable et fait honneur au territoire de Merdrignac. L’ensemble du conseil se joint à ces félicitations.

Mr Daunay fait remarquer qu'il y a encore des incivilités quant au dépôt d'ordure ou autres déchets au pied des containers ainsi que des gens vidant leur cendrier de voitures un peu n’importe où. Mr Robin regrette ces incivilités, et signale que le Policier Municipal travaille conjointement avec la Gendarmerie afin de trouver les contrevenants, ce qui n’est pas chose aisée, pour faire un rappel à la Loi avant verbalisation des personnes en infraction.

L’ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h00.